



République Française  
Département Indre et Loire  
**Commune de Champigny-sur-Veude**

## Procès-verbal de séance

### Séance du 11 Avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 19 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie sous la présidence d'Aurélie ROCHER, Maire.

**Présents** : Mme ROCHER Aurélie, Maire, Mmes : BOUDET Marie-Pascale, CHEVALET Sylvie, MAILLARD Monique, THIBAUT Christine, MM : COUVREUX Alain, DAULÉAC Alain, FOURNIAU Pascal, GARNIER Pierre, GEINDREAU Benoît, JUQUOIS Robert, SAVATON Thierry

**Excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : M. DESMÉ Jacques à M. JUQUOIS Robert

**Absents** : Mme BLANCHIN Marine, M. LEGRAND David

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 28/03/2024

**Date d'affichage** : 28/03/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de Chinon

le : 12/04/2024

et publication ou notification

du : 12/04/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHEVALET Sylvie

Mme la Maire demande d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :  
-BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1  
-GROUPEMENT D'ACHAT POUR SACS POUBELLES NOIRS 2024  
-ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces 3 points à l'ordre du jour.

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27/02/2024 - 2024019  
VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024 - 2024\_020  
TARIFS DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT - 2024\_021  
MODIFICATION CONCERNANT LE PLAN D'ADRESSAGE - 2024\_022  
BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - 2024\_023  
GROUPEMENT D'ACHAT POUR SACS POUBELLES NOIRS 2024 - 2024024  
ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS - 2024025

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27/02/2024 - réf : 2024019

Le Conseil municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la précédente séance du 27/02/2024, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024 - réf : 2024\_020

Par délibération du 14/03/2023, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 30.43%  
TFPNB : 35.24%  
THS : 7.30%

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en références à l'article 1363 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TFPB : 30.89%  
TFPNB : 35.77%  
THS : 7.67%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

	2023	2024
TFPB	30.43 %	30.89 %
TFPNB	35.24 %	35.77 %
THS	7.56 %	7.67 %

et charge Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### TARIFS DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT - réf : 2024\_021

Conformément à la délibération du 12/10/2023, le prix du raccordement au réseau est de 1 650.00 € HT. Ce tarif ne prévoit pas le raccordement selon la distance à effectuer. Il convient de modifier les tarifs proposés, comme le fait actuellement le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable.

Ainsi, il est proposé :

Libellé	H.T en Euros
Prix d'un branchement forfaitaire inférieur ou égale à 7 mètres linéaires comprenant fouilles en terrain ordinaire, percement de la canalisation avec rebouchage de la tranchée.	1 650.00
Prix d'un branchement forfaitaire inférieur ou égale à 7 mètres linéaires sans la tranchée.	1 510.00
Supplément par mètres linéaire de tranchée	20.00
Réfection de la chaussée / m <sup>2</sup>	45.00
Fournitures des canalisations au-delà de 7 mètres linéaires	au prix catalogue au moment de la catalogue

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
**DECIDE** de voter les tarifs des branchements d'assainissement comme proposé dans le tableau ci-dessus.

Cette délibération remplace et annule celle du 12/10/2023 n°2023052 portant sur le même objet.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### MODIFICATION CONCERNANT LE PLAN D'ADRESSAGE - réf : 2024\_022

Après quelques contrôles lors du repérage sur les lieux d'adressage et en adéquation avec les communes voisines. Il est préférable de modifier quelques noms de rues et numéros.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Modification de la délibération n° 2023072 en date du 07/12/2023

- **Changement des Lieux-Dits :**

Ancien lieu-dit	Nouveau nom de voie	Toponyme
Battereau du n° 1 au n°8 et n°12	Route de Battereau	« Battereau »
Battereau n°10	Rue du Château d'Eau	« Battereau »
Beaulieu	Route de Beauregard	« Beaulieu »
Beauregard		« Beauregard »
Cachemouche	Route de L'île Bouchard	« Cachemouche »
Cacheton	Route de l'île Bouchard	« Cacheton »
Châtre du n°2 au n°4	Allée de Châtre	« Châtre »
Châtre n°1 , n°6, n°8 et n°10	Route de Châtre	« Châtre »
Moulin de Chassenay	Chemin de Chassenay	« Chassenay »
La Bouzillère	Route de la Bouzillère	« La bouzillère »
La forge	Route de Chinon	« La Forge »
Le Moulin Brûlé	Route de Chinon	« Le Moulin Brûlé »
La Garennerie	Route de la Garennerie	« La Garennerie »
La Pataudière	Allée de la Pataudière	« La Pataudière »
La Pellegoussière	Rue de la Pellegoussière	« La Pellegoussière »
L'Anglé	Impasse de l'Anglé	« L'Anglé »
Le Bois du Poteau	Route du Bois Poteau	« Le Bois Du Poteau »
Le Bouchet	Route de la Beaudinière	« Le Bouchet »
La Beaudinière	Route de la Beaudinière	« La Beaudinière »
Le Marais Frambert	Impasse du Lac	« Le Marais Frambert »
Le lac	Route du Lac	« Le Lac »

Salvert	Rue de Salvert	« Salvert »
Les Fontenaux	Impasse des Fonteneaux	« Les Fontenaux »
La Pente des Puits	Chemin de la Pente des Puits	« La Pente des Puits »
Les Puits	Route des Puits	« Les Puits »
La Hubertière	Impasse de la Hubertière	« La Hubertière »
La Valinière	Route des Puits	« La Valinière »
Les puits n°7 au n°13	Allée des Puits	« Les Puits »
Niebled	Route de Niebled	« Niebled »
Niollet du n°7 au n°10	Chemin de Niollet	« Niollet »
Niollet du n°1 au n°6 et du n°11 au n°14	Route de Niollet	« Niollet »
Niollet du n°15 au n°21	Impasse de Niollet	« Niollet »
La Grange	Rue des Bas Jardins	« La Grange »

- **Changement d'adresses :**

Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 Rue du Mâble	4 Route de la Pellegoussière
80 Route de Chinon	2 Route de la Pellegoussière
78 Route de Chinon	74 Route de Chinon
76 Route de Chinon	72 Route de Chinon
72 Route de Chinon	2 Rue de la Léguerie
34 B Rue de l'Hôpital	34 rue de l'Hôpital
42 A Rue de l'Hôpital	42 rue de l'Hôpital
42 Bis Rue de l'Hôpital	44 rue de l'Hôpital
1 A Chemin de Beaulieu	1 Chemin de Beaulieu
Chemin de Beaulieu	2 Chemin de Beaulieu
1 Chemin de Beaulieu	3 Chemin de Beaulieu
Chemin de Beaulieu	4 Chemin de Beaulieu
3 Chemin de Beaulieu	5 Chemin de Beaulieu
Chemin de Beaulieu	6 Chemin de Beaulieu
36 Rue de L'Hôpital	1 Allée de la Mairie
36 Rue de la Mairie	2 Allée de la Mairie

• Créations d'adresses :

Adresses
19 A place du Château
2 A rue Traversière
2 B rue Traversière
2 C rue Traversière
2 D rue Traversière
3 rue du Rond-Point
1 rue Elie Montier
68 Bis Route de Chinon
2 A rue du Champ de Foire
23 rue des Bas-Jardins
23 Bis rue de Bas-Jardins
1 rue des Paradis

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - réf : 2024\_023**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision budgétaire modificative pour le règlement d'une facture complémentaire d'électricité pour le branchement de la nouvelle station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **vote** la décision budgétaire modificative suivante :

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

2158 Autres immobilisations + 1 000,00 euros

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

2313 travaux en cours, opération d'équipement n°100 - 1 000,00 euros

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**GROUPEMENT D'ACHAT POUR SACS POUBELLES NOIRS 2024 - réf : 2024024**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,

**Considérant** que la commune de Champigny-sur-Veude souhaite se fournir en sacs poubelles noirs,

**Considérant** que le Président de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne propose une convention d'achat groupé de sacs poubelles noirs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de constituer un groupement d'achat avec d'autres communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne,

**Désigne** la communauté de communes Touraine Val de Vienne, représentée par son président, M. Christian PIMBERT, comme l'opérateur économique du groupement d'achat,

**Autorise** Mme la Maire à signer la convention de groupement d'achat pour les sacs poubelles noirs 2024,

**Autorise** l'opérateur économique du groupement d'achat à facturer l'achat des sacs poubelles noirs à la commune au prorata du nombre de sacs commandés,

**Autorise** Mme la Maire à mandater la dépense correspondante.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS - réf : 2024025

Vu l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Indemnités de fonction (base brute 2023)	Remboursement de frais	Avantages en nature	Total des indemnités annuelles en €
Maire	15 068.52	0	0	15 068.52
1er Adjoint	3 888.51	0	0	3 888.51
2ème Adjointe	3 888.51	0	0	3 888.51
3ème Adjoint	3 888.51	0	0	3 888.51
4ème Adjointe	3 888.51	0	0	3 888.51

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

- Avis favorable du Centre De Gestion sur la protection sociale.
- L'entreprise Roy, interviendra pour repeindre les portes du cimetière, la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin.
- L'école Maurice Genevoix prépare un projet artistique « Ecole sur écran blanc » avec création de courts-métrages et projection au cinéma de Richelieu (fin mai début juin) et demande une aide de la commune. Le conseil municipal a donné son accord de principe à une participation à hauteur de 10€/élève de Champigny
- Le groupe AXA propose une solution « santé et dépendance pour ma commune ». Le mandataire en fera une brève présentation au prochain conseil

#### Tour de table :

- Dates des prochaines séances du conseil : 23 mai à 19h, 11 juin à 19 et 4 juillet à 19h ;
- Rappel : Concert solidaire des P'tites Notes le samedi 13 à 20h au Centre Montpensier
- Les travaux de la Station d'épuration arrivent à leur terme. Les essais auront lieu 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai.
- Les bénévoles de la bibliothèque recherchent un frigo ou un congélateur armoire ne fonctionnant plus pour le « customiser » afin d'en faire une « boîte à livres ».

Séance levée à : 20h05

En mairie, le 24/05/2024

La Maire,

Aurélie ROCHER

